



Ravalement petit immeuble 6 appartements

Par **Lafilaire**, le 19/11/2019 à 20:51

Bonjour,

Notre syndic (Foncia) refuse de nous transmettre 3 devis qu'il a fait exécuter pour le ravalement de notre petite copropriété de 6 appartements.

Il prétexte les nouvelles lois sur la copropriété pour nous imposer en préalable un expert ou maître d'oeuvre dont les honoraires s'élèvent à 3500 euros avant toute étude et qui sera de plus rémunéré par un pourcentage non négligeable sur les travaux...Nous savons que nous sommes en droit de refuser cette exigence du syndic et nous avons trouvé des entreprises de ravalement qui seraient prêtes à faire ces travaux conformément aux nouvelles lois avec toutes les garanties nécessaires sans passer par un maître d'oeuvre....Tous les copropriétaires de notre petit ensemble immobilier sont du même avis. Que devons nous pour contraindre le syndic a revoir sa position ?

Cordialement

Claire Labrèque

Par **Rambouillet**, le 20/11/2019 à 08:34

Bonjour,

Le syndic vous propose peut-être un MO car il envisage une assurance DO qui parfois et à partir d'une certaine somme demande un MO.

MO dont les honoraires sont de 3500 € cela signifierait des travaux à environ 50000 €... ? Si c'est le cas, on trouve des DO qui pour ce montant n'exige pas un MO.